



MAIRIE DE PARADOU
13520

**DECHARGE DE RESPONSABILITE POUR LA PRISE EN CHARGE D'UN ENFANT
SCOLARISE A PARADOU PAR UN FRERE OU UNE SŒUR MINEUR(E)
AGE DE 12 ANS MINIMUM
2024-2025**

Cette décharge est à rendre impérativement au service scolaire accompagné de la copie intégrale du livret de famille. Faute de quoi l'enfant ne sera pas pris en charge par son frère ou sa sœur.

Je soussigné(e) autorise (nom et prénom du frère ou de la sœur)..... en sa qualité de frère/sœur à venir récupérer (nom/prénom de/des (l') enfant(s))..... aux accueils périscolaires de la commune de Paradou et je reconnais décharger la municipalité de sa responsabilité en confiant mon/mes enfant(s) à son frère/sa sœur mineur(e) (**âgé de 12 ans minimum**).

Cette décharge est valable uniquement pour la période de l'année scolaire 2024/2025.

A :

Date :

Signature du ou des responsable(s) légale(s) :

Service scolaire

2 Place Charloun Rieu, 13520 PARADOU

Décharge de responsabilité

Tél. : 04 90 54 54 01

espacescolaire@mairie-du-paradou.fr